



FORMATION **« PLUS VALUE IMMOBILIERE »**

CHAPITRE I : GENERALITES

- I- Champs d'application**
- II- Exonérations totales**
- III- Exonérations partielles**
- IV- Réduction pour années de détention**
- V- Cession d'un bien acquis au moyen de plusieurs origines**

CHAPITRE II : CAS PARTICULIERS – ACQUISITION A TITRE ONEREUX

II-1 Plus-value réalisée sur la cession de droits démembés

II-1-a : Vente de la pleine propriété après réunion de propriété

II-1-b : Vente d'un droit démembé isolément de l'autre

II-1-b - 1 : Acquisition en pleine propriété et cession d'un droit démembé

II-1-b - 2 : Cession d'un droit démembé acquis isolément

II-2 Bien acquis au titre du paiement d'une rente viagère

II-3 Biens reçu en échange

II-4 Biens reçus en apport

II-5 Bien construit par le vendeur à titre occasionnel

II-6 Biens reçus à la suite d'une dissolution de société

II-7 Rédaction de l'imprimé 2048 en cas d'indivision

CHAPITRE III: CAS PARTICULIERS – ACQUISITION A TITRE GRATUIT

III-1 Plus-value réalisée sur la cession de droits démembés

III-1-a : Vente de la pleine propriété après réunion de propriété

III-1-b : Cession d'un droit démembé acquis isolément

III-2 Immeuble donné en avancement d'hoirie

III-3 : Décès d'un conjoint : clause d'attribution intégrale de la communauté

III-4 Changement de régime matrimonial : option pour le régime de la communauté universelle

CHAPITRE IV: MAJORATION DU PRIX D'ACQUISITION

IV-1 : Les charges et indemnités

IV-2 : Frais afférents à l'acquisition à titre onéreux

IV-3 : Frais afférents à l'acquisition à titre gratuit

IV-4 : Dépenses de travaux

IV-5 : Frais de voirie, réseaux et distribution

CHAPITRE V: MAJORATION – DIMINUTION DU PRIX DE CESSION

V-1 : Majoration : Charges et indemnités

V-2 : Indemnités d'assurance

V-3 : Diminution

CHAPITRE VI: LES MEUBLES MEUBLANTS

VI-1 : Principe

VI-2 : Précautions

Durée : environ 4h

Coût : 900€ HT